



Délibération n°2025-99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 24 juillet 2025)

Date de convocation : 21/07/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. VISSÉ Bernard

Pouvoirs : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François
M. VISSÉ Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Secrétaire de séance : M. PINOUT Bernard

[Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum](#)

OBJET : LECTURE PUBLIQUE : CONVENTION RESEAU LECTURE PUBLIQUE BIBLI'OSSAU

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

Le réseau de lecture publique BibliOssau est composé des quatre communes dotées d'un équipement communal de lecture publique, à savoir deux médiathèques (Arudy et Laruns), une bibliothèque (Louvie-Juzon) et un point-lecture (Bielle) et de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau qui assure les missions de coordination.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a pris, le 12 juillet 2011, la compétence « coordination de la lecture publique » qui inscrit la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau dans une dynamique de développement de lecture publique tout en assurant une coordination technique auprès des bibliothèques du réseau.

Cette prise de compétence à l'échelon intercommunal est le fruit d'une étude parue en 2009 sur la faisabilité d'une médiathèque-ludothèque-cyberbase à Laruns et la création d'un réseau de lecture en Ossau réalisée par le bureau d'études Emergences Sud.

En 2010, une étude menée cette fois par le Conseil général, souligne l'existence d'une offre plurielle et des services de niveaux différents incitant à l'harmonisation et au regroupement intercommunal. Ainsi, lors de la signature du Contrat communautaire de développement le 22 octobre 2010 avec le Conseil départemental, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau a inscrit le volet lecture publique à l'axe développement culturel du territoire et, depuis mars 2012, assure les missions de coordination du réseau via les agents du service culture.

La commission culture et le comité de pilotage du réseau Bibli'Ossau ont souhaité la rédaction d'une convention d'objectifs et de moyens afin de clarifier les missions de chaque structures membres du réseau en remplacement de la charte de fonctionnement. Celle-ci a été signée en 2022 pour une durée de 3 ans. La nouvelle convention présentée ci-joint a été travaillée par les différentes parties afin d'adapter la première suite aux 3 premières années d'expérimentation. Elle a été présentée à la Commission Culture et Patrimoine de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et aux membres du Comité de Pilotage du Réseau de Lecture et doit être adoptée par les différentes parties pour une durée de 4 ans, de 2025 à 2028 (durée similaire à la convention avec la BDP).

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-246400337-20250724-D2025_99-DE

Une convention territoriale de lecture publique lie la Communauté de communes du Val de l'Arudy au Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

La présente convention définit les engagements réciproques entre les collectivités membres du réseau BibliOssau.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

